



Belin Béliet, le 6 mai 2019

**Audrey DUREDON**  
Service SPANC  
Communauté de Communes du Val de  
l'Eyre

à  
**Claudine JOSSE**  
Service Urbanisme  
Communauté de Communes du Val de l'Eyre

Objet : Avis SPANC sur le projet de PLU - commune de SALLES

Claudine,

Voici le retour du SPANC concernant le projet de PLU sur la commune de Salles, partie  
« Eaux usées - Assainissement ».

Je modifierais légèrement la première phrase afin de clarifier le propos en mettant : « Toute  
construction ou installation nouvelle doit évacuer ses eaux usées par des canalisations  
souterraines raccordées **au réseau collectif d'assainissement**, lorsqu'il existe. »

Pour tout le reste du paragraphe c'est bon.

Zone UA et UT : il faut rajouter la partie concernant l'assainissement non collectif : « En  
l'absence du réseau d'assainissement collectif [...] dès sa réalisation. »

Pour information en zone UA seule la parcelle AK1 n'est pas desservie par l'assainissement  
collectif.

De plus, il y a une petite coquille sur la carte de zonage du Lanot. Le quartier est en zone UC2  
et non en zone UC.